

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE MICRO-ENTREPRISE



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour ma micro-entreprise ?

Vous êtes concerné du moment que votre activité est assujettie à TVA... y compris si vous êtes en franchise !

• Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

• Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration *via* votre plateforme

• Clients étrangers :

Même obligation de déclaration que pour les particuliers



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Parlez-en à votre expert-comptable

ÉTAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Demandez conseil à votre expert comptable, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Privilégiez une plateforme qui gère tous vos clients (entreprises, particuliers, étrangers)
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

ÉTAPE 3

Formez vous

- Prévoyez 2 h de formation
- Créez un mémo simple
- Documentez les nouveaux processus de facturation

ÉTAPE 4

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients





FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Un client entreprise vous demande une facture ?**

Elle doit obligatoirement être électronique et passer par les plateformes

- **Accompte reçu ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Plusieurs logiciels/outils de facturation ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Votre statut micro-entrepreneur ne change pas**

Vous restez en franchise de TVA si c'est votre cas



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

CONTACTEZ-NOUS

CERFRANCE Haute-Loire

04 71 07 26 00

agc43@43.cerfrance.fr

www.cerfrance43.fr

Votre expert-comptable vous accompagne !